PROTECTION CONTRE LA DÉTENTION ARBITRAIRE ET LA DISPARITION FORCÉE

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL



OÙ EST-IL ?

FICHE PÉDAGOGIQUE

Activité d'éducation aux droits humains

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCRIRE POUR LES DROITS

ÉCRIRE DES LETTRES CHANGE DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unit en soutien à une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 25 ans, un petit groupe de militant·e·s en Pologne s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures, en soutien à des personnes dont les droits humains étaient menacés. Ce qui était au départ un événement modeste est devenu la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains : *Écrire pour les droits*.

Depuis 2001, *Écrire pour les droits* montre qu'en menant des actions collectives, des gens ordinaires peuvent dénoncer des injustices. Des millions de gens ont écrit des lettres, signé des pétitions et envoyé des messages d'espoir à des personnes privées de leurs droits. Ensemble, ces actions ont aidé à faire libérer des prisonniers et prisonnières d'opinion, à réunir des familles, à faire modifier des lois injustes et à rappeler à un nombre incalculable de personnes qu'elles ne sont pas seules.

Aujourd'hui, l'éducation aux droits humains est une composante essentielle de la campagne. Grâce à *Écrire pour les droits*, les gens en apprennent plus sur les droits humains et les personnes en danger, et sont invités à passer à l'action s'ils le souhaitent. En 2025, 415 601 personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains comme celle-ci.

Aujourd'hui, cette détermination commune est plus importante que jamais.

Les pratiques autoritaires se développent à un rythme sans précédent, érodant les libertés civiques, transformant la surveillance en arme et réduisant au silence celles et ceux qui s'expriment ouvertement, le tout pour ancrer encore davantage le pouvoir en place. Du génocide à la répression, en passant par le démantèlement de droits obtenus de haute lutte, nous assistons à une attaque systémique contre les fondations de notre humanité commune. Cela n'est pas le fait d'un seul responsable et ne relève pas d'actes isolés. Il s'agit d'un schéma établi, qui appelle une réaction.

Les personnes au cœur de la campagne de cette année ont fait l'expérience directe de cette répression. Grâce à nos activités d'apprentissage, vous en appendrez plus sur leur situation et les violations des droits humains dont ils et elles sont victimes. Vous pouvez décider de rejoindre l'activité de rédaction de lettres, signer des pétitions, et faire entendre votre voix. Ainsi, vous participerez ce mouvement de résistance.

Année après année, les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne nous font savoir à quel point ces actions comptent pour elles. Beaucoup décrivent la force qu'elles puisent de tout le soutien qui leur est témoigné. Souvent, vos lettres mènent à un réel changement : des charges sont abandonnées, des personnes sont libérées, et les autorités adoptent de nouvelles lois ou politiques de protection des droits humains.

Le moment est venu de faire un choix. Rejoignez *Écrire pour les droits*. Apprenez-en plus et passez à l'action !

AVANT DE COMMENCER

Cette activité d'**éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres : en ligne ou hors ligne, dans une salle de classe, avec une association locale ou au sein d'un réseau de militant·e·s. En tant qu'animateur·trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille et la tranche d'âge du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Les durées suggérées sont des estimations et doivent être ajustées en fonction de la taille du groupe et du temps disponible. Pensez aussi à adapter les activités afin de garantir l'inclusivité pour l'ensemble des apprenant·e·s.

Lorsque des participant·e·s expriment le souhait d'agir en soutien à une personne en danger, expliquez comment le faire en toute sécurité et veillez à respecter les lignes directrices scolaires ou locales en matière de consentement.

Ces activités reposent sur des **méthodes d'apprentissage participatives** qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant·e·s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux histoires des personnes et groupes mis en avant. Elles permettent notamment aux participant·e·s :

de **renforcer** des savoir-faire et des compétences clés ;

de **se forger** leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

d'être **acteurs·trices** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

de **s'investir** émotionnellement et de développer leurs valeurs et leur engagement personnel.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : **www.amnesty.be/marathon-ecoles-26**

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : **www.amnesty.be/plateforme**

Amnesty International propose des cours en ligne gratuits d'éducation aux droits humains sur academy.amnesty.org/learn, et des quiz sur https://create.kahoot.it/profiles/AmnestyInternational

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

GUERRERAS POR LA AMAZONÍA ET UNIÓN DE AFECTADOS POR TEXACO (UDAPT) *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2025

Grâce à la solidarité et au soutien de personnes à travers le monde, la lutte des Guerreras por la Amazonía et de l'Unión de Afectados por Texaco (UDAPT) en Équateur a connu une avancée majeure.

Depuis des années, les Guerreras militent contre les torchères de gaz toxique en Amazonie équatorienne, qui nuisent à la santé, à l'environnement et à la vie des populations voisines. La campagne *Écrire pour les droits* a permis de recueillir un demi-million d'actions demandant au gouvernement équatorien de se conformer à une décision de justice historique, rendue en 2021, qui ordonnait l'élimination des torchères.

Le 29 avril 2026, Amnesty International a rejoint des membres des Guerreras et de l'UDAPT pour remettre les signatures des sympathisant·e·s du monde entier au ministère équatorien de l'Environnement et de l'Énergie. À la suite de cette action, le ministère a annoncé la création de groupes de travail techniques réunissant des institutions gouvernementales et les populations concernées.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mise en œuvre totale de la décision de justice, c'est un premier pas important vers la reddition de comptes et le changement, qui n'aurait pas été possible sans la pression et la solidarité des sympathisant·e·s aux quatre coins de la planète.

« C'était très enrichissant et ça nous a donné bien plus de force pour continuer, car nous avons reçu beaucoup de lettres et beaucoup de personnes nous répétaient ***"N'abandonnez pas, les filles, n'abandonnez pas. Même si l'État viole vos droits, il doit assumer la responsabilité de ses actions."*** *»*

Dannya Bravo, Guerrera por la Amazonía, figurant dans l'édition 2025 d'Écrire pour les droits



Merci d'être passé·e à l'action et de soutenir les Guerreras por la Amazonía et l'UDAPT dans leur lutte pour la justice environnementale. Votre soutien a contribué à amplifier leurs voix et à maintenir l'attention du monde sur leur combat.

ROCKY MYERS *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2023



© DR

Rocky Myers, un homme noir présentant une déficience intellectuelle, a passé trois décennies dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, États-Unis, pour meurtre. Il a été déclaré coupable sur la base de témoignages entachés d'incohérences, et condamné à mort par un juge qui n'a pas tenu compte de la recommandation plus clémente du jury. Cette pratique a été abolie en Alabama en 2017 mais n'a jamais été appliquée rétrospectivement ni à Rocky ni à d'autres personnes dans le même cas.

Rocky a été mis en avant dans l'édition 2023 d'*Écrire pour les droits*, ce qui a engendré un immense mouvement mondial appelant la gouverneure de l'Alabama à le gracier et à commuer sa peine de mort. Cet appel est devenu réalité en février 2025. Le combat de Rocky pour la justice n'est pas terminé, car sa condamnation à mort a été commuée en une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, mais il ne vit plus sous la menace d'une exécution.

« Non seulement cette campagne a sensibilisé le public à l'histoire de Rocky, mais elle l'a fait de sorte à lui rendre hommage en tant que personne, père et grand-père. Je sais que la vague de soutien a été extrêmement précieuse pour Rocky, et c'est une véritable source d'inspiration d'avoir conscience qu'autant de personnes ont eu envie d'agir. »

Miriam Bankston, membre de l'équipe juridique de Rocky Myers

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

PRATIQUES AUTORITAIRES : UN SCHÉMA DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS VISANT À CONSOLIDER LE POUVOIR

Imaginez : vous vous réveillez un jour et découvrez que certains sujets ne peuvent plus être abordés ouvertement. À l'école, on évite des conversations difficiles. Les journalistes marchent sur des œufs. Les voix critiques disparaissent peu à peu de votre fil d'actualité. Les espaces publics semblent moins sûrs pour manifester ou exprimer des avis dissidents.

Il ne s'est rien passé de spectaculaire et soudain. Il n'y a pas eu de tournant évident. Le glissement s'est produit progressivement. Pourtant, au fil du temps, il y a eu de moins en moins d'espace pour le dialogue, le désaccord et l'implication citoyenne.

Si cela arrivait, le remarqueriez-vous ? Et surtout, si c'était le cas, sauriez-vous comment réagir ?

Pour bon nombre de personnes à travers le monde, cette situation n'est pas hypothétique. Les pratiques autoritaires portant atteinte aux droits humains sont rarement instaurées du jour au lendemain. Le plus souvent, elles émergent petit à petit dans des politiques, des discours et des pratiques qui pourraient passer inaperçus en étant pris isolément. Les restrictions de la liberté d'expression, du droit de réunion pacifique, de l'accès à l'information ou de la participation à la vie politique sont souvent justifiées en employant un langage ayant trait à la sécurité, à la stabilité, à l'ordre public ou à l'intérêt national. Au fil du temps, l'exposition répétée à ces discours peut banaliser les limitations imposées aux droits humains et les rendre particulièrement difficiles à reconnaître ou à remettre en cause. Mais leur but véritable est de bénéficier aux personnes qui sont au pouvoir, en privilégiant un groupe aux dépens d'un autre.

Dans différentes régions et différents contextes politiques, les cas présentés dans ces supports pédagogiques révèlent des schémas similaires. Défenseur·e·s des droits humains, journalistes, avocat·e·s, militant·e·s, dirigeant·e·s autochtones, figures d'opposition et citoyen·ne·s ordinaires sont criminalisés, surveillés, détenus, soumis à des disparitions forcées, ou sanctionnés dans le but de réduire toute voix dissidente au silence et de se soustraire à l'obligation de rendre des comptes. Les critiques sont qualifiées d'« extrémisme », de « terrorisme » ou de « subversion », tandis que la peur est semée pour décourager la dissidence et les actions collectives, ce qui constitue une autre tactique pour détourner du gouvernement la colère de la population. Parallèlement à cela, les protections juridiques sont affaiblies et les institutions censées contrôler le pouvoir sont compromises.



© Amnesty International Népal

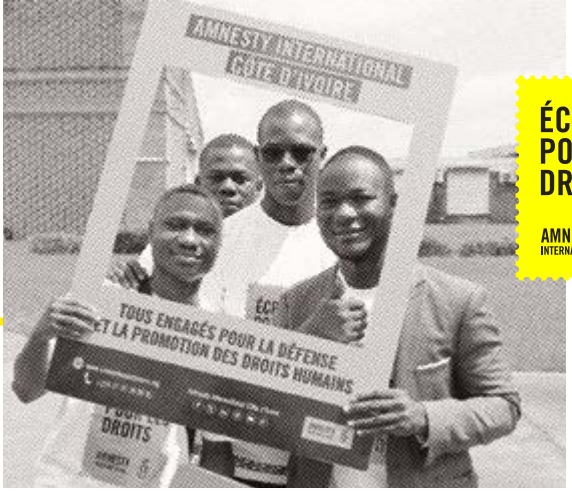
Des personnes participent à Écrire pour les droits *à Amnesty Népal en 2025.*

Bien que les contextes dans lesquels ces personnes en danger évoluent diffèrent les uns des autres, les pratiques autoritaires qu'on peut y observer suivent des schémas reconnaissables. Elles réduisent l'expression et les critiques au silence, répriment l'action et la participation collectives, et fragilisent les protections juridiques et l'État de droit, afin de concentrer indument le pouvoir entre les mains de quelques puissants ou de protéger les autorités contre toute menace. Les violations d'un droit conduisent souvent à l'érosion d'autres droits, ce qui démontre que tous les droits humains sont interconnectés et se renforcent mutuellement. On observe un schéma de recours aux pratiques autoritaires dans tous les cas présentés, même si les personnes qui en sont victimes subissent différentes violations de leurs droits humains.

Les activités proposées dans le présent support pédagogique invitent les apprenant·e·s non seulement à comprendre chaque cas spécifiquement, mais aussi à examiner et analyser les phénomènes plus larges donnant lieu aux pratiques autoritaires dans divers contextes. En faisant le lien entre expériences individuelles et tendances mondiales plus globales, ces activités encouragent une réflexion critique sur les liens entre pouvoir, libertés, droits humains et résistance. Elles mettent aussi en évidence la façon dont les pratiques autoritaires violent les droits fondamentaux et entraînent une concentration et une consolidation du pouvoir.

En étudiant ces cas, demandez-vous : quelles tendances remarquez-vous ? Qu'est-ce qui a été normalisé, mais devrait être remis en question ? Repérer les tendances et acquérir une compréhension plus profonde de ces cas établira un socle d'apprentissage permettant d'agir de façon éclairée dès maintenant et à l'avenir.

Participez à notre quiz Kahoot sur les pratiques autoritaires et testez vos connaissances : tinyurl.com/yc7b5kjn (en anglais uniquement)



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections qui appartiennent à chacun·e d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité·e et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains sont universels.

Ils appartiennent à toutes et tous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains – à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme – offrent un cadre puissant à la législation nationale, régionale et internationale, afin de protéger les individus des abus de pouvoir et d'améliorer la vie des populations à travers le monde. Les droits humains sont des lois que doivent appliquer les gouvernements. Ils ne sont pas un luxe ou un privilège optionnel dont on ne peut jouir que lorsque c'est opportun. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser pour toutes et tous, aussi bien sur leur territoire qu'à l'étranger.


DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES Droits DE L'Homme
NATIONS UNIES

© ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour demander aux États de mettre fin aux violations dont les personnes mises en avant dans le cadre d'*Écrire pour les droits* sont victimes.



© Amnesty International Canada (Photo : Pascal Ratthe)

Ci-dessus : *Événement* Écrire pour les droits *organisé par Amnesty Canada en 2025.*
En haut de la page : *Lancement d'*Écrire pour les droits *2025 en Côte d'Ivoire.*

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage	**Article 1**	Liberté et égalité en dignité et en droits
	Article 2	Non-discrimination
	Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
	Article 4	Droit de ne pas être réduit·e en esclavage
	Article 5	Droit de ne pas être soumis·e à la torture
 Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement	**Article 6**	Protection de la loi pour toutes et tous
	Article 7	Égalité devant la loi
	Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
	Article 9	Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires
	Article 10	Droit à un procès équitable
	Article 11	Présomption d'innocence
	Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
 Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin	**Article 12**	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
	Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
	Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
	Article 24	Droit au repos et aux loisirs
	Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
 Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant	**Article 15**	Droit à une nationalité
	Article 17	Droit à la propriété
	Article 22	Droit à la sécurité sociale
	Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
	Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
 Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	**Article 18**	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
	Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
	Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
	Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
 Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	**Article 27**	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
	Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
	Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
	Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

OÙ EST-IL ?

PROTECTION CONTRE LA DÉTENTION ARBITRAIRE ET LA DISPARITION FORCÉE

EN BREF

Les protections des droits humains existent pour empêcher des individus de faire l'objet d'injustices, d'abus ou de négligence, et pour garantir que chacun·e soit traité avec dignité, humanité et justice. La solidarité renforce ces protections en rassemblant des personnes afin qu'elles prennent conscience de leur responsabilité partagée, amplifient les voix des personnes exposées et défendent collectivement les droits lorsqu'ils sont menacés.

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Cette activité explore ce qui se passe lorsque des gouvernements abusent de leur pouvoir en arrêtant ou en détenant des individus injustement, en les faisant disparaître, ou en leur refusant la justice.

À travers l'histoire d'Humphrey Polepole en Tanzanie, les apprenant·e·s découvriront comment la peur et le secret peuvent nuire à des personnes, des familles et des populations. Le récit qui le concerne montre comment les abus de pouvoir peuvent compromettre la justice, la dignité et les protections des droits humains.

Cette activité aidera les apprenant·e·s à comprendre pourquoi les lois et les protections des droits humains sont importantes, et pourquoi tout le monde a le droit d'être traité de façon juste, sûre et digne. Elle les encourage également à prendre conscience de notre humanité partagée et à comprendre pourquoi protéger les droits d'autrui contribue à construire des sociétés justes et sûres.

STRUCTURE

L'activité est conçue comme un parcours d'apprentissage flexible en trois modules. Les modules A et B (de 20 minutes chacun) sont indépendants. Chacun comprend un objectif d'apprentissage clair, un exercice participatif, un exercice de réflexion guidé et un rapide bilan.

Les modules peuvent donc être adaptés à différents publics et proposés séparément ou en combinant différentes séquences – A+C (40 min), B+C (40 min) – ou utilisés comme parcours d'apprentissage complet de 60 minutes (A+B+C).

MÉTHODOLOGIE

En tant qu'animateur·trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Pensez à tenir compte de la taille, de la tranche d'âge et des connaissances actuelles du groupe, de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, du lieu où se déroule votre activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et des éventuelles restrictions. Les durées suggérées sont des estimations et doivent être ajustées en fonction de la taille du groupe et du temps disponible. Lorsque des apprenant·e·s souhaitent agir en soutien à une personne en danger, expliquez comment le faire en toute sécurité et veillez à respecter les lignes directrices scolaires ou locales en matière de consentement.

INCLUSION, BIEN-ÊTRE ET PROTECTION

Pensez à adapter les activités aux apprenant·e·s en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques en matière d'apprentissage. L'emprisonnement, l'injustice ou les abus de pouvoir peuvent être des sujets perturbants pour certaines personnes. Rappelez aux apprenant·e·s qu'ils/elles peuvent faire une pause, sortir brièvement ou choisir de ne pas partager une expérience personnelle. Veillez à ce que les échanges restent toujours encourageants et respectueux. Mettez l'accent sur la dignité, la participation et les droits humains, plutôt que sur les débats politiques ou les convictions personnelles. Si un·e apprenant·e est perturbé·e ou bouleversé·e, utilisez les ressources scolaires ou locales pour lui proposer un suivi.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les apprenant·e·s vont :

- **découvrir** comment les droits humains protègent les individus contre la détention arbitraire, la disparition forcée, les abus et l'injustice, et pourquoi ces protections sont importantes pour les personnes, les familles et la société ;
- **identifier** comment les gouvernements peuvent utiliser les lois, la détention et la peur à mauvais escient pour réduire leurs détracteurs au silence ou contrôler la société ;
- **faire preuve** d'empathie et de solidarité dans leur réflexion, leurs discussions et leurs actions concrètes.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

Veuillez suivre les lignes directrices locales pertinentes pour les enfants en âge d'être scolarisés.

TEMPS NÉCESSAIRE

20, 40 ou 60 minutes (20 minutes par module). L'idéal est d'amener les apprenant·e·s à faire au moins deux modules à la suite. Les modules peuvent se dérouler sur plusieurs jours ou séances, en fonction du contexte et du temps disponible.

RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Documents à distribuer : Carte Récit et Fiche action (pages 15)
- Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme – DUDH (page 6)
- Complément d'information : Protection contre la détention arbitraire et la disparition forcée (page 13)
- Facultatif : feuilles de papier, stylos, enveloppes (si vous envoyez des lettres)
- Facultatif : vidéos accessibles sur : **amnesty.be/epd-videos-26**
- Facultatif : modèles de lettre disponibles via : **amnesty.be/marathon-ecoles-26**

PRÉPARATION

- Lisez la Carte Récit.
- Imprimez les documents à remettre à chaque apprenant·e/ groupe.
- Lisez le complément d'information.

NOTIONS CLÉS

- Dignité et humanité
- Protection contre la détention arbitraire
- Disparition forcée
- Torture et autres mauvais traitements
- Procès équitables et procédure régulière
- Abus du pouvoir de l'État
- Peur et répression
- Solidarité

Si les participant·e·s découvrent la DUDH, commencez par établir une compréhension commune de ce document, en utilisant les informations à partir de la page 5. Prévoyez un temps supplémentaire, soit pendant la séance elle-même, soit lors d'une séance de préparation en amont.

Pour aller plus loin, les apprenant·e·s peuvent découvrir les quiz d'Amnesty International sur les droits humains disponibles sur Kahoot et consulter les explications disponibles dans la section Ressources : voir https://create.kahoot.it/profiles/AmnestyInternational

Pour cette activité, nous recommandons le quiz « Introduction to Human Rights » (Introduction aux droits humains). Il offre un moyen interactif et intéressant d'explorer les principes fondamentaux des droits humains. Disponible en anglais uniquement : tinyurl.com/bdcm33fh

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

MODULE A. RECONNAÎTRE LA DISPARITION DE DROITS ET DE PROTECTIONS

20 MINUTES

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s verront que les protections des droits humains existent pour empêcher les traitements injustes, les disparitions forcées et les abus. Ils/elles sauront identifer les liens entre liberté, équité, humanité et dignité, et réfléchir aux conséquences émotionnelles et sociales de la perte de protections juridiques.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

Note pour les animateurs·trices : Encouragez les apprenant·e·s à expliquer leur raisonnement au lieu d'essayer de trouver la « bonne » réponse.

PARTIE 1 : LA CHAISE/LE BUREAU VIDE

Placez une chaise ou un bureau vide au premier rang de la salle. Dites aux apprenant·e·s :

> *Voici la chaise/le bureau d'une personne qui a disparu. Personne ne sait où elle se trouve. Sa famille et ses ami·e·s ne savent pas où elle est, qui l'a emmenée, ce qui lui est arrivé, ou quand elle reviendra. En termes de droits humains, lorsqu'un individu est arrêté ou détenu, et que les autorités refusent de révéler où il se trouve et ce qui lui est arrivé, on parle de disparition forcée.*

Invitez les apprenant·e·s à observer la chaise/le bureau en silence.

Puis posez-leur les questions suivantes :

- **Quelles questions poserait la famille ?**
- **Qu'est-elle susceptible de ressentir ?**
- **Pourquoi les individus ont besoin d'être protégés contre ce genre de situation ?**

Laissez les apprenant·e·s réfléchir à ces questions pendant une minute en silence.

Puis, en groupe, invitez-les à partager leurs réponses.

Transition : Expliquez que les protections des droits humains existent pour empêcher les individus d'être injustement arrêtés ou détenus, ou soumis à une disparition forcée.

PARTIE 2 : LES PROTECTIONS MANQUANTES

Dites aux apprenant·e·s : Tout le monde devrait avoir certaines protections lors de la prise de décisions susceptibles d'affecter leur liberté ou leur sécurité.

Écrivez les protections suivantes au tableau :

- **La famille de la personne sait où elle se trouve.**
- **La personne est informée de la raison de son arrestation ou de son placement en détention.**
- **La personne peut contacter un·e avocat·e.**
- **La personne peut contacter sa famille.**
- **Un·e juge vérifie le caractère légal de la détention.**
- **Les autorités notent où la personne est détenue.**
- **Quelqu'un surveille comment la personne est traitée.**
- **La personne peut contester des décisions qu'elle estime injustes.**

TERMES CLÉS

PROTECTIONS (PROTECTIONS DES DROITS HUMAINS)

Les protections sont les règles, lois et procédures qui contribuent à protéger les droits des individus et à garantir que ces derniers soient traités de façon juste, sûre, digne et humaine. Ces protections aident à prévenir les abus et veiller à ce que les personnes puissent chercher à obtenir justice en cas de violation de leurs droits.

DISPARITION

Une personne est considérée disparue lorsque sa famille ou son entourage ignore où elle se trouve et ce qui lui est arrivé. Des personnes peuvent être portées disparues pour bien des raisons.

DISPARITION FORCÉE

Une disparition forcée diffère d'une simple disparition. On parle de disparition forcée lorsqu'une personne est arrêtée ou détenue, ou emmenée, et que les autorités refusent d'indiquer ou cachent délibérément où elle se trouve. C'est une grave violation des droits humains, qui constitue aussi un crime au regard du droit international.

DÉTENTION ARBITRAIRE

On parle de détention arbitraire lorsqu'une personne est arrêtée, placée en détention ou maintenue en garde à vue par les autorités sans raison légale, ou lorsque la détention ne résulte pas d'une procédure légale équitable ou n'a aucun fondement juridique.

Note pour les animateurs·trices : Cet exercice ne consiste pas à trouver la « bonne » ou la « mauvaise » réponse. En effet, les situations présentées mettent en jeu plusieurs droits, tous interconnectés. Invitez les apprenant·e·s à analyser leurs choix de réponse et aidez-les à voir comment ces droits se recoupent et s'alimentent mutuellement. Veillez à ce que les échanges restent ouverts et sur le mode de la réflexion, plutôt que de l'évaluation. Vous pouvez utiliser le complément d'information page 13 pour guider l'exercice et détailler certains concepts.

En petits groupes, les apprenant·e·s évoquent les protections et en choisissent trois qu'ils/elles jugent les plus importantes.

Les groupes devraient être prêts à expliquer leur choix.

Poursuivez la discussion en plénière en posant deux ou trois des questions suivantes :

- **Quelles sont les protections choisies par votre groupe, et pourquoi ?**
- **Quelles protections compteraient le plus pour un·e membre de la famille ?**
- **Que peut-il se passer si une personne est détenue sans pouvoir contacter qui que ce soit ?**
- **Que peut-il se passer si les autorités emmènent des personnes sans expliquer pourquoi ?**
- **Pourquoi est-ce important que les décisions prises puissent être réexaminées ou contestées ?**
- **Comment ces protections aident à garantir la dignité et l'humanité des individus ?**

Faites deux colonnes au tableau :

LES PROTECTIONS DES DROITS HUMAINS SONT RESPECTÉES	LES PROTECTIONS DES DROITS HUMAINS NE SONT PAS RESPECTÉES
La famille sait où se trouve un·e proche détenu·e	Les membres de la famille cherchent leur proche, sans obtenir de réponse
La détention fait l'objet d'un examen	La détention se poursuit sans contrôle

Invitez les apprenant·e·s à suggérer d'autres exemples pour chaque colonne.

PARTIE 3 : CONCLUSION

Expliquez que les protections des droits humains existent pour empêcher que des individus disparaissent aux mains de l'État, et pour les protéger contre les traitements injustes et les abus. Lorsque ces protections sont supprimées, les individus risquent davantage de faire l'objet de détention arbitraire, de disparition forcée et d'autres abus de pouvoir.

Utilisation indépendante du module A

Ce module peut être présenté séparément comme outil d'introduction à la protection contre la détention arbitraire et la disparition forcée.

Une fois terminé, vous pouvez passer au module B si vous avez le temps, **ou directement au module C**, consacré au passage à l'action.

Si vous choisissez de passer au module B, présentez-le de la façon suivante :

L'histoire que vous allez étudier concerne une personne dont les protections ont été ignorées ou refusées, entraînant de graves conséquences pour elle et sa famille.



Des défenseur·e·s des droits humains exposent des silhouettes humaines représentant 1 000 Chinois ouïghours disparus, devant l'ambassade de Chine à La Haye (Pays-Bas) en 2020.

© Pierre Crom/Getty Images



MODULE B : HISTOIRE VRAIE – LORSQU'UNE PERSONNE DISPARAÎT

20 MINUTES

MODULE INDÉPENDANT

Le module B peut être utilisé de façon indépendante comme un outil – basé sur une étude de cas et favorisant l'empathie – qui permet d'explorer les notions de liberté, de justice et de protection des droits. Les apprenant·e·s peuvent le démarrer sans avoir terminé le module A.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s verront comment la détention arbitraire et la disparition forcée affectent de vraies personnes et familles, identifieront les violations des droits humains dans des situations réelles, développeront leur empathie, et réfléchiront à l'importance de la solidarité et de la justice.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

PARTIE 1 : RÉCIT INDIVIDUEL

PRÉSENTEZ L'ACTIVITÉ

Aujourd'hui, nous allons en découvrir davantage sur une vraie personne dont les droits ont été bafoués. Pendant que vous écoutez son histoire, demandez-vous quelles protections des droits humains n'ont pas été respectées, et quelles sont les conséquences de ces événement sur cette personne et sa famille.

Divisez les apprenant·e·s en petits groupes de cinq ou six. Distribuez à chaque groupe une copie de la Carte Récit d'Humphrey Polepole, en Tanzanie.

EXERCICE EN GROUPE : QUE S'EST-IL PASSÉ ET QUELLES PROTECTIONS N'ONT PAS ÉTÉ RESPECTÉES ?

Lisez la Carte Récit ensemble en groupe.

Voici quelques pistes de réflexion possibles (vous pouvez en choisir deux ou trois) :

- **Humphrey a-t-il été informé de la raison de son arrestation ou de son placement en détention ?**
- **A-t-il pu contacter sa famille ?**
- **A-t-il pu contacter un·e avocat·e ?**
- **Les autorités ont-elles expliqué où il se trouvait ?**
- **La loi l'a-t-il protégé ?**

BILAN RAPIDE : INVITEZ LES GROUPES À PARTAGER QUELQUES-UNES DE LEURS RÉPONSES

Demandez :

- **Quelles émotions avez-vous ressenties en entendant l'histoire d'Humphrey ?**
- **Quelles protections n'ont pas été respectées ?**
- **En quoi la solidarité est importante ?**
- **En quoi le fait de reconnaître notre humanité partagée change notre perception de l'histoire d'Humphrey ?**



© DR

Humphrey Polepole, Tanzanie

PARTIE 2 : CONCLUSION

L'ANIMATEUR·TRICE CONCLUT LE MODULE B EN FAISANT LE LIEN AVEC LE MODULE C

L'histoire d'Humphrey montre que les protections des droits humains existent pour empêcher que des individus fassent l'objet de traitements injustes, d'abus et de disparition aux mains de l'État sans laisser de trace. Lorsque ces protections sont supprimées, les individus risquent davantage de faire l'objet de détention arbitraire, de disparition forcée et d'autres violations des droits humains. Partout dans le monde, des gens continuent de manifester leur solidarité et leur soutien aux personnes dont les droits sont restreints.

MODULE C : PASSER À L'ACTION ET MANIFESTER SA SOLIDARITÉ

20 MINUTES

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s comprendront comment la solidarité peut soutenir des personnes dont les droits sont restreints, auront la possibilité de participer à une action collective significative, et réfléchiront à leur rôle dans la défense des droits humains.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

PARTIE 1 : PRÉSENTEZ LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

Demandez aux apprenant·e·s si elles/ils aimeraient prendre part à une action de soutien à la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty (s'il y a des mineur·e·s, tenez compte des obligations scolaires et locales en matière de consentement).

Donnez-leur des informations sur la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty en vous servant de la page 2. Expliquez qu'Amnesty appelle les gens à adresser des lettres aux personnes figurant dans les Cartes Récit, ainsi qu'aux autorités chargées de protéger, respecter et concrétiser leurs droits humains. Vous pouvez donner des exemples tirés des éditions précédentes (page 3) qui montrent le succès de la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo de Magai (durée d'une minute), condamné à mort à l'âge de 15 ans au Soudan du Sud. Des milliers de personnes ont écrit des lettres et signé des pétitions pour réclamer sa libération, et cet homme est aujourd'hui libre : youtube.com/watch?v=niyI9zjJN2E.

Demandez :

- **Pourquoi les petites actions peuvent se révéler importantes ?**
- **Comment la solidarité peut contribuer à protéger les droits humains ?**
- **Comment de simples individus peuvent aider à protéger les droits humains et à soutenir des personnes victimes d'injustice ?**

Si vous avez le temps, demandez aux apprenant·e·s de passer à l'action dès maintenant.

Sinon, encouragez-les à fixer une date et un lieu pour entreprendre ces actions ultérieurement, et répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité. Ils/elles peuvent rédiger une lettre, faire un dessin ou réaliser une affiche, une carte postale ou tout autre objet créatif faisant passer un message d'encouragement ou de solidarité.

Note pour les animateurs·trices : Si les apprenant·e·s ont fait le module A mais pas le module B, commencez le module C en présentant la personne en danger, en vous appuyant sur la Carte Récit page 15. Expliquez qui est cette personne, ce qui lui est arrivé, les droits humains au cœur de son cas, et ce que la campagne réclame.

Note pour les animateurs·trices : Expliquez que les actions de solidarité rappellent aux personnes en danger qu'on ne les a pas oubliées. Il s'agit d'un moyen de reconnaître notre humanité commune et de défendre les droits et la dignité d'autrui.

Facultatif : Montrez aux apprenant·e·s la vidéo d'Humphrey Polepole en Tanzanie, disponible ici : **amnesty.be/epd-videos-26**

© objectifexcellence

PARTIE 2 : ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Distribuez aux apprenant·e·s une copie de la Fiche action (page 15). Expliquez-leur que leurs lettres seront envoyées aux autorités chargées de protéger les droits humains d'Humphrey Polepole.

Donnez à chaque participant·e de quoi écrire et laissez-leur le temps nécessaire. Expliquez-leur qu'un message personnel aux autorités est le plus efficace. Demandez-leur :

- **D'écrire quelque chose à propos d'eux/elles-mêmes.**
- **D'expliquer aux autorités ce qui les choque dans l'histoire d'Humphrey Polepole.**
- **De dire pourquoi ils/elles pensent qu'il est important que les gouvernements respectent les droits humains.**

Si certain·e·s veulent partager le contenu de leur lettre avec le groupe, ou exprimer ce qu'ils/elles ressentent à la fin de l'activité, donnez-leur la possibilité de le faire.

Note pour les animateurs·trices : Suivez les consignes de votre section relatives à la confidentialité des informations personnelles des participant·e·s à *Écrire pour les droits* et toute consigne de sécurité pertinente dans le cadre de l'envoi d'appel ou de messages de solidarité, comme le recours à des pseudonymes en cas de risques liés à la sécurité des étudiant·e·s participant à l'action. Demandez aux apprenant·e·s si elles/ils aimeraient prendre part à une action en soutien à la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty. S'il y a des mineur·e·s, tenez compte des obligations locales en matière de consentement.

PARTIE 3 : TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Si vous avez le temps, vous pouvez également mener certaines des actions de solidarité de la Fiche action. Les lettres de solidarité représentent souvent une grande source de soutien et de force pour les personnes mises en avant.

Envoyez vos messages d'amitié et d'espoir à la famille d'Humphrey Polepole, afin de l'encourager à poursuivre son combat pour la justice et de lui montrer qu'elle n'est pas seule. Faites preuve de créativité et dites-lui quelque chose à propos de vous, afin de rendre votre lettre plus personnelle.

Pour en savoir plus sur les autres activités de la campagne *Écrire pour les droits*, consultez la page amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/

La solidarité et l'action collective peuvent contribuer à protéger des personnes en danger et rappeler à celles qui subissent des injustices qu'elles ne sont pas seules.



Des sympathisant·e·s et membres d'Amnesty International Pays-Bas participent à Écrire pour les droits *2025, à Amsterdam.*

© Jitske Nap

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PROTECTION CONTRE LA DÉTENTION ARBITRAIRE ET LA DISPARITION FORCÉE

Les droits humains existent pour empêcher que les individus fassent l'objet de traitements injustes, d'abus de la part des autorités, ou de privations de leur liberté sans raison valable. Ces protections sont particulièrement importantes lorsque des gouvernements ou des groupes d'opposition armés contrôlent la liberté et la sécurité de la population.

Les droits humains reposent sur l'idée que tous les individus ont la même valeur. Les lois et les protections juridiques existent non seulement pour protéger les libertés des individus, mais aussi pour préserver leur dignité, prévenir les atteintes et veiller à ce que chacun·e soit traité·e avec humanité.

Le droit à la liberté et à la sécurité signifie que nul ne devrait être arrêté, emprisonné ou puni injustement. Les gouvernements doivent respecter la loi, expliquer pourquoi une personne est arrêtée ou détenue, et traiter tous les individus avec dignité et respect.

On parle de détention arbitraire lorsqu'une personne est emprisonnée injustement ou en l'absence de raisons juridiques valables ou de procédures régulières. Par exemple, une personne pourrait ne pas être informée des accusations portées contre elle, ne pas être autorisée à parler à un·e avocat·e, ou ne pas avoir droit à un procès équitable.

Des personnes peuvent être portées disparues pour bien des raisons. Une disparition forcée diffère d'une simple disparition.

On parle de disparition forcée lorsqu'une personne est emmenée, arrêtée, détenue ou enlevée par des individus agissant pour le compte de l'État, et que les autorités refusent d'indiquer où elle se trouve ou ce qui lui est arrivé. Les familles se retrouvent souvent dans la peur, sans obtenir de réponse. Ne pas savoir si un·e proche est en sécurité ou même en vie peut provoquer une grande souffrance pour l'entourage.

Les personnes arrêtées ou détenues ont encore des droits humains. Les gouvernements doivent protéger leur sécurité, leur santé et leur dignité en toutes circonstances. La torture et autres traitement cruels, inhumains ou dégradants ne se justifient jamais et sont interdits en droit international relatif aux droits humains. La torture implique de provoquer volontairement une grande souffrance mentale ou douleur physique. Les autres formes de traitement dégradant ou inhumain peuvent comprendre de graves atteintes ou humiliations.

Certaines personnes peuvent être exposées à d'autres risques au moment d'une arrestation ou d'un placement en détention, telles que les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes ayant des besoins de santé spécifiques. Les gouvernements ont la responsabilité de protéger leurs besoins précis, leur santé, leur sûreté et leur dignité. Les droits humains sont liés et interdépendants. Lorsqu'une protection disparaît, d'autres droits sont souvent compromis. Par exemple :

- La détention arbitraire peut entraîner un procès inique.
- La disparition forcée peut déchirer des familles et engendrer de la peur.
- La privation de soins médicaux peut nuire à la santé et à la dignité.
- Les violences en détention peuvent équivaloir à de la torture ou à une autre forme de mauvais traitement.

Les gouvernements ont le devoir de protéger ces droits pour tous et toutes, sans discrimination. Les accords internationaux relatifs aux droits humains, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), énoncent clairement ces protections.

Entre autres, les gouvernements doivent :

- protéger les individus contre les arrestations et la détention arbitraires (article 9)
- garantir l'équité des audiences et des procès (article 10)
- protéger les individus contre la torture et d'autres mauvais traitements (article 5)
- préserver le droit à la liberté et à la sécurité (article 3)
- reconnaître que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (article 1)

Lorsque des gouvernements ignorent ces devoirs, la peur et l'injustice peuvent croître. Mais à travers la planète, des personnes continuent d'élever la voix, de soutenir les familles touchées, et de réclamer justice et reddition de comptes.

© Amnesty International Canada
(Photo : PASCAL RATTHE)



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

AGISSEZ

DÉCOUVREZ SON HISTOIRE

L'histoire que vous allez lire est celle d'Humphrey Polepole, de Tanzanie, qui a été enlevé et soumis à une disparition forcée. Son histoire met en lumière les répercussions humaines des atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne. Votre soutien et votre solidarité comptent.

SOUTENEZ-NOUS – ÉCRIVEZ UNE LETTRE !

Vous êtes ici pour en apprendre plus sur les droits humains et parce que vous voulez faire une différence. Au travers de ces actions, vous verrez comment votre voix peut avoir un impact positif sur la vie des gens. Que vous meniez cette action seul·e ou avec des ami·e·s, des camarades de classe ou votre famille, vos mots changeront des vies.







© DR Pexels/Alex Lewis ; Amnesty International Canada (Photo : PASCAL RATTHE) ; Jitske Nap ; ADIL BOUKIND.

UN ANCIEN DIPLOMATE ET DÉTRACTEUR DU RÉGIME VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE

HUMPHREY POLEPOLE

TANZANIE

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

AGISSEZ



© DR ; DR ; DR ; Pexels/Droneafrica

Le 6 octobre 2025, Humphrey Polepole – ancien diplomate et détracteur du régime – a été enlevé à son domicile à Dar es Salaam, en Tanzanie, par des agents des forces de sécurité non identifiés. Sa famille a découvert la porte d'entrée fracturée et une grande quantité de sang sur les lieux.

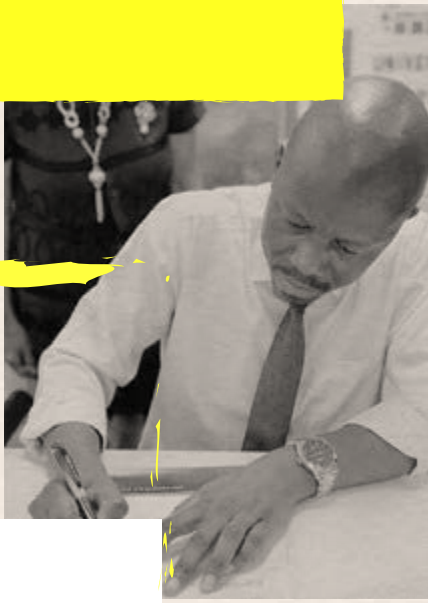
La famille et les ami·e·s d'Humphrey n'ont pas pu entrer en contact avec lui depuis lors. Sa mère ne cesse de faire les cent pas chez elle en pleurant et en l'appelant : « Humphrey, où es-tu, où es-tu ? »

Humphrey semble avoir été pris pour cible parce qu'il est un véhément détracteur du régime, qui critique la présidente Samia Suluhu Hassan et le parti au pouvoir pour avoir restreint l'espace civique, réprimé les droits humains et attaqué des personnalités politiques de l'opposition.

Humphrey est un membre actif de la collectivité, attentionné avec son entourage. Sur son temps libre, il vient en aide à des personnes vulnérables, en se rendant régulièrement dans des orphelinats et en organisant des séminaires sur la participation politique à l'intention des jeunes. Il manque énormément à sa famille – notamment à sa mère âgée, dont il prend soin, et à son chien adoré, Fighter. Il devrait être à leurs côtés.

Sa disparition forcée – qui constitue un crime de droit international – illustre le fait que les autorités tanzaniennes ont recours à des pratiques autoritaires pour punir et réduire au silence les voix dissidentes.

Appelez les autorités tanzaniennes à révéler immédiatement ce qu'il est advenu d'Humphrey et où il se trouve.



ÉCRIVEZ À LA PRÉSIDENTE DE LA TANZANIE

Demandez-lui d'ordonner que soient révélés le sort réservé à Humphrey et l'endroit où il se trouve, et, si celui-ci est détenu, de le faire libérer immédiatement.

ADRESSE :
President of Tanzania
Office of the President
PO box 1102
1 Julius Nyerere Road
Chamwino
40400 Dodoma
TANZANIE

FORMULE D'APPEL : Madame la Présidente,
COURRIEL : cs@gov.go.tz
X : @SuluhuSamia
HASHTAGS : #WhereIsHumphreyPolepole, #FreeHumphreyPolepole, #JusticeForPolepole, #W4R26



SOUTENEZ LA FAMILLE D'HUMPHREY POLEPOLE, QUI RÉCLAME DES RÉPONSES

Envoyez à la famille d'Humphrey des messages d'espoir et de soutien. Faites-lui savoir qu'elle n'est pas seule à vouloir qu'Humphrey rentre chez lui sain et sauf. « Mapambano lazima yaendelee mpaka ushindi upatikane », peut se traduire plus ou moins ainsi : « La lutte doit continuer jusqu'à la victoire. » Humphrey affectionne cette célèbre phrase de Che Guevara. Vous pouvez inclure cette citation dans vos messages.

ADRESSE :
Humphrey Polepole's family
c/o Amnesty International East Africa Regional Office
197 Lenana Place, Lenana Road
PO box 1527-00606 Nairobi
KENYA

HASHTAGS : #WeStandWithHumphrey, #SolidarityForPolepole, #StandStrongPolepole, #YouAreNotAloneHumphrey, #W4R26



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de répondre de leurs actes. Nous enquêtons et révélons les atteintes aux droits humains, où qu'elles soient commises. En amplifiant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons également les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort et la promotion de la justice climatique et de l'égalité, à la lutte contre la discrimination et la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



Ci-dessus : *L'année dernière, Amnesty Argentine a lancé* Écrire pour les droits *lors des exercices de simulation des Nations unies (Simul'ONU), qui avaient lieu à la faculté de droit de l'université de Buenos Aires.*

Ci-dessous : *Amnesty Zimbabwe a lancé l'édition 2025 d'*Écrire pour les droits *dans la province de Masvingo.*



AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ·E·S.

© Amnesty International 2026
Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2026 par Amnesty International Ltd Peter Benenson House,, 1 Easton Street London WC1X 0DW, Royaume-Uni
Septembre 2026
Index : **POL 32/1090/2026 FRENCH**
Original : **anglais**

Maquette : Off Colour Design *Assistance éditoriale :* Saphia Fleury

En Belgique: www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

Photos de couverture : © DR ; Amnesty France ; Amnesty International Zimbabwe

Photos quatrième de couverture : © Amnesty International Argentine ; Amnesty International Zimbabwe

amnesty.org

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL